



Pèlerinage des servants d'autel du diocèse de  
Cambrai à Rome du 22 au 28 août 2021

Fiche individuelle de réinscription

Photo  
d'identité

Agrément : IM 059 110 015

*Coordonnées du jeune*

NOM et Prénom du jeune : .....  
Date de naissance : ..... Classe : .....  
Téléphone portable du jeune : .....  
E-mail du jeune : .....  
Numéro de sécurité sociale : .....  
Nom de la mutuelle : ..... Numéro Adhérent : .....

*Coordonnées du responsable légal*

NOM et Prénom : .....  
 Père et Mère     Père                     Mère                     Tuteur  
Adresse complète : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone portable du responsable : .....  
E-mail du responsable : .....

*Coordonnées de l'autre parent (s'il n'habite pas à la même adresse)*

NOM et Prénom : .....  
 Père                     Mère                     Tuteur  
Adresse complète : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone portable du responsable : .....  
E-mail du responsable : .....

- Nous autorisons notre enfant à participer au pèlerinage à Rome du 22 au 28 août 2021.
- Nous autorisons le responsable à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence (notamment en cas de recours hospitalier ou clinique) le concernant.
- Nous autorisons à faire pratiquer, en cas d'urgence, tout acte médical ou chirurgical que son état nécessiterait, après avis médical, pendant cette activité.
- Nous autorisons le responsable, après avis médical, à sortir mon enfant des urgences.
- Nous autorisons la publication de l'image du mineur sur les médias diocésains.
- Nous autorisons les services du diocèse à envoyer des informations sur nos e-mails.
- Nous nous engageons à régler les 730€ comme suit : les précédents versements effectués pour un montant de 300€, un versement de 200€ avant le 1<sup>er</sup> novembre 2020, un versement de 230€ avant le 1<sup>er</sup> mars 2021 (chèques à l'ordre de « Pèlerinages diocésains de Cambrai »).
- Nous avons bien noté les modalités de désistement : en cas d'annulation du fait du pèlerin, sauf cas où l'assurance annulation entre en jeu, et dans la limite de celle-ci : les frais d'inscription (100€) ne sont pas remboursés, au 1<sup>er</sup> octobre 2020, 300€ ne sont plus remboursés, au 1<sup>er</sup> décembre 2020, 500€ ne sont plus remboursés, après le 1<sup>er</sup> avril 2021, l'ensemble ne sera pas remboursé.

Date et Signatures obligatoires des 2 parents précédées de la mention « lu et approuvé » :

*Le dossier d'inscription est à renvoyer complet (avec l'acompte) à votre paroisse qui transmettra au service diocésain.*